

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

**portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune de Salsigne au lieu-dit « Carrière de Russec » déposée par la société ATO SOLAIRE 2**

Par arrêté préfectoral du 30 août 2024 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 23 septembre 2024 au 22 octobre 2024 inclus.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Salsigne porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Carrière de Russec ». Le projet est situé sur une ancienne carrière.

La surface clôturée est de 9,2 ha pour une puissance estimée à 10 MWc. Les panneaux sur pieux sont inclinés de 20° et de hauteur maximale 2,80 m. Le site comprend en outre des bâtiments techniques totalisant 110m<sup>2</sup>, des pistes internes et externes ainsi que deux citernes de 30 m<sup>3</sup> chacune.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 9 juillet 2024 de M. le président du tribunal administratif de Montpellier, M. Bernard CHABBAL, inspecteur de l'enseignement agricole retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. François TUTIAU, directeur général adjoint des collectivités territoriales, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Salsigne, siège de l'enquête – 1 Grand-Rue – 11600 Salsigne, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5582>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Salsigne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Salsigne .
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5582>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Salsigne – 1 Grand-Rue – 11600 Salsigne à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque Salsigne au lieu-dit « Carrière de Russec»).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-5582@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5582@registre-dematerialise.fr)

Les communes concernées sont :

- Salsigne, siège de l'enquête, Villanière, Lastours, Villardonnel, Limousis, Conques-sur-Orbiel et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Salsigne – 1 Grand-Rue – 11600 Salsigne :

- **lundi 23 septembre 2024 de 09h à 12h ;**
- **jeudi 10 octobre 2024 de 09h à 12h ;**
- **mardi 22 octobre 2024 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Salsigne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est ATO SOLAIRE 2 – 2 rue André Bonin – 69004 Lyon.  
Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Sarah WATRIN par tél.: 07 87 39 10 87 ou par mail à l'adresse : [s.watrin@cnr.tm.fr](mailto:s.watrin@cnr.tm.fr)